

Département du GARD
REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BROUZET LES ALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 mars 2015

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213000557-20150317-2015-17-DE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Accusé certifié exécutoire

Nombre de conseillers présents : 13

Réception par le préfet : 18/03/2015

Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Publication : 18/03/2015

Date de convocation : 11/03/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Date d'affichage : 11/03/2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques BOUDET, Maire.



Etaient présents : BON Michel, BLANC Murielle, SALLES Elisabeth, GRAVEZAT Laurent, ARNOLD Richard, MACQ David, GENEVET Emmanuelle, ANFOSSO Christiane, DELAUZUN Bernard, BRETAGNON Etienne, SEVENIER Gély et RHAMNI Caroline.

Absents excusés : MAURIN Patrick (pouvoir à BOUDET Jacques), BON Hélène (pouvoir à BON Michel).

Monsieur BRETAGNON Etienne a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS DE L'EAU – FACTURATION 2014/2015

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour la facturation 2014/2015 :

➤ prix du m3 non assaini	1.37 € (inchangé)
➤ prix du m3 assaini : part communale (1.37 €) + taxe communale d'assainissement (0.06 €)	1.43 € (inchangé)
➤ redevance pour prélèvement sur la ressource	0.03 €/m3
➤ abonnement	35 € (inchangé)
➤ location et entretien compteur	20 € (inchangé)
➤ raccordement au tout-à-l'égout part communale	1 000 € (inchangé)
➤ frais d'étude et de mise en service pour branchement au réseau d'adduction d'eau potable	
	100.00 € (inchangé)
➤ pénalité gel compteur	100.00 € (inchangé)

Rappel concernant les tarifs appliqués sur l'assainissement par Alès Agglomération :

- part variable redevance communautaire générale : + 0.6325 € HT le m3
- part fixe redevance communautaire générale : 5.60 € HT
- part variable redevance communautaire d'exploitation : + 0.37 € HT le m3

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

